

## 57 FAUBOURG 9

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 57 RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE

75009 PARIS

929 790 210 R.C.S PARIS

### **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le quinze décembre, à dix heures,

Les associés de la société sont réunis au siège social de la société, sur convocation du président.

Sont présents ou représentés :

- |                                                       |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| - La Société YT HOLDING, propriétaire de .....        | 50 actions  |
| - La Société PYGMALION HOLDING, propriétaire de ..... | 100 actions |
| - Monsieur Oualid TOUATI, propriétaire de .....       | 50 actions  |

Soit un total de ..... 200 actions

Sur un capital social composé de deux cents (200) actions.

Monsieur Yacine TOUATI, en tant que représentant de la Société YT HOLDING, présidente de la Société, préside la séance.

Il constate que le quorum requis par les statuts pour délibérer valablement sur les questions inscrites à l'ordre du jour est atteint. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le président à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

Changement de date de clôture de l'exercice social ;

- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Paraphe  
LP

DS  
BT

Paraphe  


## **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 juin.

Ainsi, le premier exercice social de la société sera clos au 30 juin 2025.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la façon suivante :

### **« Article 6 - EXERCICE SOCIAL**

*L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 30 juin de chaque année.*

*Le premier exercice social se clôturera le 30 juin 2025. »*

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit :

### **« Article 12 – Forme des cessions ou transmissions d'actions**

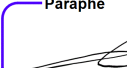
*Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par un transfert inscrit sur les registres et dans les comptes de la société. Ce transfert est effectué dès la production d'un ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire et s'il y a lieu, d'une acceptation de cet ordre signée par le cessionnaire, notamment si les actions ne sont pas intégralement libérées.*

*La cession des actions de la Société à un tiers est soumise à l'agrément des associés qui se prononcent lors d'une assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par le président. La cession des actions de la Société entre les associés reste libre.*

*Sauf disposition légale contraire, l'attestation d'un agent de change ou d'un notaire et l'authenticité des procurations peuvent être exigées.*

*La transmission d'actions à titre gratuit ou en suite de décès s'opère également par un ordre de mouvement transcrit sur les registres de la société, sur justification de la mutation dans les conditions légales.*

*Tous les frais résultant du transfert sont à la charge des cessionnaires.*

|                                                                                      |                                                                                       |                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Paraphe                                                                              | Paraphe                                                                               | DS                                                                                    |
|  |  |  |

*Les actions ne sont négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, qu'après immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés ou inscription de la mention modificative à la suite d'une augmentation de capital.*

*Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.»*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.

Fait à PARIS

**La Société YT HOLDING, représentée par son  
président, Monsieur Yacine TOUATI**  
*Présidente – Associée*

Signé par :  
  
775DDC19538A45E...

**La Société PYGMALION HOLDING, représentée  
par son président, Monsieur Lou POTEL**  
*Directrice générale – Associée*

Signé par :  
**Lou POTEL**  
0446F063DF0B4E3...

**Monsieur Oualid TOUATI**  
*Associé*

DocuSigned by:  
  
E6694C80638647B...